

# Une nouvelle tâche

Autor(en): **GrosPierre, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **10 (1932)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722983>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Da die Stiftung „Für das Alter“ außerstande wäre, nach Wegfall der Bundessubvention ihre bisherige Unterstützungstätigkeit voll aufrecht zu erhalten, die bedürftigen Greise aber nicht das Opfer politischer Meinungsverschiedenheiten sein sollten, schlägt der Bundesrat in seiner Botschaft vom 15. November 1932 die *V e r l ä n g e r u n g* d e s *B u n d e s b e s c h l u s s e s* über die Unterstützung bedürftiger Greise „für die Jahre 1933 und 1934, längstens aber bis zum Inkrafttreten einer vorübergehenden Alters- und Hinterlassenenfürsorge des Bundes“, vor. Leider hat sich der Bundesrat, trotz der Verdoppelung der Zahl der von der Stiftung unterstützten Greise und Greisinnen und trotz der durch die Wirtschaftskrise verschärften Lage, nicht dazu entschließen können, zu der dringend notwendigen Erhöhung der Bundessubvention Hand zu bieten. Es wäre eine schöne Kundgebung der Bundesversammlung, wenn sie durch eine Erhöhung der Subvention ihren entschlossenen Willen dartun würde, besser als bis anhin für die bedürftigen Greise zu sorgen.

Dr. W. Ammann,

Zentralsekretär der Stiftung „Für das Alter“, Zürich.

## **Une nouvelle tâche.**

### **Un cri d'alarme.**

Le numéro de septembre de „Pro Senectute“ contient un article du comité de direction de la Fondation „Pour la Vieillesse“. On constate que le nombre des vieillards aidés par les comités cantonaux de la fondation a passé de 2434 en 1920 à 23,000 en 1932. En plus, que la diminution du produit de la collecte, comparée au produit des années 1929 et 1931 „n'est pas faite pour atténuer les craintes et les soucis provoqués par la situation économique actuelle“.

Les craintes du comité de direction sont malheureusement trop fondées, et je me permets d'ajouter aux argu-

ments, si judicieux, qui les accompagnent un bilan non moins suggestif des régions horlogères.

Sans doute, on insinuera les secours de chômage, on ne sait trop pour quelle raison, empoulés à plaisir, qui vont se perdre en légendes dorées en des milieux peu avertis. La vérité sur ce point est d'une lucidité telle qu'elle éclate aux yeux des personnes les plus prévenues. Les secours des ouvriers chômeurs assurés aux caisses reconnues se sont élevés au maximum par an, pour les plus favorisés avec famille 2000 francs et pour les célibataires 700 francs en moyenne. Où a passé cet argent? De la main du chômeur dans celle du propriétaire et dans celle du fournisseur d'alimentation sommaire.

La main du chômeur est restée vide et un appauvrissement toujours plus profond étreint l'ouvrier sans travail au fur et à mesure que se prolonge la crise économique.

Trois ans de misère ont déjà passé et le quatrième ne permet à personne de dire ce qu'il sera. De Genève à Porrentruy, dans le Jura vaudois, bernois et neuchâtelois la misère s'accroît rapidement. Si dans les jeunes familles on souffre terriblement, que penser des vieux ouvriers dont le sort est aggravé par cette lancinante obsession, que pour eux, même si le travail permettait aux jeunes de reprendre la porte de l'usine, celle-ci resterait obstinément fermée.

Enfin un autre problème est posé par la crise: les vieux ouvriers soutenus à la fois par le travail et par la famille dans l'aisance se verront jetés dans le dénuement, ces deux sources spéciales de revenu étant fatalement coupées par la persistance du chômage. Si ces personnes sont assurées, répétons le, les caisses de chômage interviennent dans la mesure légale; s'ils ne peuvent l'être, on voit la misère qui les empoigne. Il n'est pas nécessaire de dramatiser ces vies là; on ne comprend que trop de quelles angoisses les jours en sont tissés.

Certes, l'assistance publique est là. Mais ces cas relèvent-ils réellement de cette action? Une petite



Vieux horlogers chômeurs occupés à un travail inaccoutumé.

rente, comme celle prévue par la loi rejetée si brutalement par le peuple le 6 décembre l'an dernier, eut comblé ces vides. L'égoïsme a dominé, inclinons-nous, mais le mal est resté, la misère s'est élargie et s'étend à un nombre toujours plus grand de personnes âgées.

La crise même terminée ne sera pas une fin pour ces victimes. Au contraire, les organisations de chômage cessant de fonctionner il en résultera pour elles une rupture de droit sans aucune chance d'occupation.

### **Les vieux ne rentreront plus à l'usine!**

Cette phrase est répétée par les patrons, par les ouvriers, par les vieux eux-mêmes.

Les moyens de production sont si rapides, que la jeunesse suffira pendant un temps très long, même en supposant que l'industrie suisse en général et l'industrie horlogère en particulier retrouve son ancienne prospérité, pour n'avoir besoin d'aucun ancien. Entendons par ce terme les personnes âgées de plus de 50 ans.

Voilà où se trouve la tâche nouvelle pour l'Institution



dirigée par le comité suisse de Zurich. Il est donc nécessaire que la Fondation „Pour la Vieillesse“ soit munie de capitaux nouveaux importants et cela le plus tôt possible. En ce moment aucun organisme ne peut fonctionner aussi rapidement et aussi efficacement que cette institution connue et semi-officielle. Nous appuyons chaleureusement cette indispensable opération financière en parlant plus spécialement des régions horlogères.

Au Jura, depuis les crises d'après-guerre, les ressources communales sont épuisées. Même les cantons commencent à souffrir pécuniairement. Ce qui est plus troublant encore, les travaux capables de constituer des chantiers pour chômeurs vont manquer.

La commune de St-Imier, plus heureuse que ses voisines, a obtenu l'autorisation de faire une route carrossable jusqu'à Chasseral. De La Chaux-de-Fonds on a mis obligeamment deux photos à notre disposition où l'on voit de vieux horlogers, encore souriants, occupés à ce dur labeur.

Mais quand la mauvaise saison est là, mais quand l'hiver laisse aux tempêtes de neige le soin de recouvrir la terre de sa blanche et froide beauté, mais quand la bise viendra glacer jusqu'au cœur les habitants de ces régions industrielles, que penser d'une crise pareille pour des vieillards, pour des êtres humains enfin, dont la vie laborieuse a été ruinée par le chômage et pour lesquels la profession fuit de leurs mains?

Oui, il faut songer à ces vérités, cruelles dans leur brutale apparition. Ni l'indifférence, ni l'égoïsme ne peuvent atténuer ces misères. Pour se rendre compte de leur importance dans l'industrie horlogère seulement, les calculs approximatifs auxquels nous nous sommes livrés en les basant sur les statistiques fournies par „La Vie économique“ officiellement établies par le Département fédéral de l'Economie publique, nous aboutissent à ce résultat que 5000 à 6000 personnes parmi les chômeurs ont dépassé



Construction d'une route par des chômeurs.

l'âge de 50 ans. Cela signifie, qu'à moins de circonstances imprévisibles, elles ne seront plus occupées à leur profession. Chaque jour qui se passe pour elles aggrave leur position.

Que faire?

Leur aider au moyen de la Fondation „Pour la Vieillesse“ et remettre à celle-ci les capitaux nécessaires pour qu'elle puisse accomplir cette humaine mission.

Les vieux qui souffrent, ne peuvent attendre que les jeunes et les personnes ne manquant de rien, se mettent d'accord sur un système de répartition des fonds destinés à la loi sur l'assurance-vieillesse que le peuple a rejeté.

L'amour-propre n'a que faire ici. Un organisme est là. Il offre toutes les garanties nécessaires. Qu'on agrandisse ses cadres dans les cantons et qu'on donne à la Fondation „Pour la Vieillesse“ la possibilité d'agir vite et bien en lui versant annuellement quelques millions sur les fonds détenus par le Conseil fédéral et destinés aux vieillards dans la détresse.

A. GrosPierre, conseiller national, Berne.